

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2023**

**Objet : FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES
GRAND PARC**

Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

| | |
|---|---|
| DATE DE LA CONVOCAATION 07-11-2023 | L'an deux mille vingt-trois, Le 13 novembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire |
| DATE D'AFFICHAGE 07-11-2023 | Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Stéphane TOUVET, Mme Annie SAINSILY, Mme Pierrette MAZERY, Mme Elisabeth VERLY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, M. Bruno GUILLON, Mme Catherine LE DANTEC, Mme Véronique HUYNH, M. Christian GASQ, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 25 VOTANTS : 28 | Excusés représentés : Monsieur Hervé WIOLAND donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Mme Frédérique SARRAU donne pouvoir à Madame Pierrette MAZERY Monsieur Frank MARQUET donne pouvoir à Madame Véronique HUYNH |
| DATE DE LA PUBLICATION 17-11-2023 | Absents : Madame Lorraine WEISS |

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20231117-2023-11-13-05-DE
Date de télétransmission : 18/11/2023
Date de réception préfecture : 18/11/2023

2023-11-13/05 FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L. 5216-5-VI ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la décision du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc n°dB.2022.134 du 14 avril 2022 relative aux modalités de calcul et de répartition par commune du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2022 ;

Considérant que le montant du fonds de concours est de 263 587 €,

Considérant que la commune peut prétendre à 50 % du montant total,

Considérant que les travaux de l'avenue Quatremare ont été identifiés comme pouvant prétendre à cette aide financière. Le coût de cette opération est de 563 395 HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DÉCIDE :

- 1) de solliciter la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'attribution d'un fonds de concours d'investissement de 263 587 € dans le cadre du retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2021 pour financer les travaux de l'avenue Quatremare
- 2) de préciser que le fonds de concours sollicité à Versailles Grand Parc représente 46.78 % du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 18-11-2023

Rendu exécutoire le : 18-11-2023

Le Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI



Buc, le 16 novembre 2023

Le Maire
Stéphane GRASSET

Grasset

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20231117-2023-11-13-05-DE
Date de télétransmission : 18/11/2023
Date de réception préfecture : 18/11/2023

Acte à classer

2023-11-13-05

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4

En attente retour
Préfecture

5

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-18T17-44-01.03 (MI248949333)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20231117-2023-11-13-05-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Fonds de concours VGP

Date de décision : 17/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2023-11-13-05 Fonds de concours VGP.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 17/11/23 à 12:15

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 17/11/23 à 12:15

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 18/11/23 à 17:44

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 18/11/23 à 17:44

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 18/11/23 à 17:49

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: samedi 18 novembre 2023 17:50
À: dgs-fast
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-11-13-05

' : . Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-11-13-05, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20231117-2023-11-13-05-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2023-11-13-05

Objet : Fonds de concours VGP

Date de décision : 17/11/2023

Date de transmission : 18/11/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.5. Subventions

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>